

**TITRE III : CHAPITRE 4 :**  
**SECTEUR PL**

Ce secteur correspond à la zone dite de l'Isle Verte, faiblement urbanisée, destinée aux équipements de loisirs et d'activités liées au tourisme (camping, office de tourisme...).

Il s'agit d'une zone soumise au risque d'inondation (aléa fort au titre du PPR).

### 3.3.1 – Types de constructions autorisées

<b>REGLEMENT</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
Les constructions autorisées sont les locaux techniques nécessaires au fonctionnement du terrain de camping et aux activités touristiques et de loisirs.	

### 3.3.2 - Hauteur des constructions :

<b>REGLEMENT</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
La hauteur des constructions ne peut excéder un RdC.	
La hauteur absolue d'un point d'une construction se mesure soit à partir du terrain d'origine, si le terrain aménagé présente une altitude supérieure à celle du terrain d'origine, soit à partir du terrain aménagé si celui-ci présente une altitude inférieure à celle du terrain naturel.	

**3.3.3 - Aspect des constructions**

<b>REGLEMENT</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
<p>a) <u>Insertion dans l'environnement</u>                      Dans le cas de bâtiments neufs, sans bâtiments existants proches, il doit être recherché une insertion paysagère par les matériaux et les couleurs traditionnels sur le site.</p> <p>b) <u>Facades :</u>                      Elles doivent être constituées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit de murs en pierre</li> <li>- soit d'enduits d'aspect traditionnel</li> <li>- soit de bardages bois à clins horizontaux ou verticaux</li> </ul> <p>c) <u>Couvertures</u>                      Les toitures doivent être constituées en ardoise naturelle, en pose classique orthogonale.</p>	

**3.3.4 - Clôtures**

<b>REGLEMENT</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
<p>Elles doivent être réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par des clôtures végétales sur toute hauteur (grillages verts avec piquets métal verts, doublés d'une haie).</li> <li>- soit par des murs-bahuts pleins et enduits, d'au moins 0,80 pour une partie pleine, et surmontés de grilles</li> </ul>	